

## Compte Rendu de la réunion du 24 Juillet 2008

Etaient présents : Claude MANTE  
Gilles GROBELNY  
Robert MANGIN  
Catherine FRISA  
Olivier EDER

La réunion débute à 10h

### 1<sup>er</sup> point abordé : les trappes de désenfumage

6 trappes de désenfumage devaient être installées au dernier étage de chaque escalier, la dernière opération prévue était l'ouverture d'une trémie afin qu'une cheminée soit ouverte et qu'un lanterneau puisse être posé.

Les travaux ont été stoppés, en effet au moment de l'ouverture des trémies les ouvriers se sont aperçus qu'ils touchaient les poutrelles des ascenseurs. Les couvreurs sont alors intervenus, mais la découpe des trémies ne se fera finalement qu'en septembre...L'ascensoriste a donné son accord, reste l'avis du bureau d'étude.

Les plafonniers seront déplacés, un second point de lumière sera alors installé. De même un raccord de peinture sera réalisé.

Considérant que les trappes de désenfumage faisaient bien partie intégrante de la réhabilitation, l'amicale précise que les loyers n'auraient jamais dû être augmentés tant que tout n'était pas terminé. M. MANTE précise que l'augmentation n'a été que de 0,11 cent d'euros par m<sup>2</sup> alors qu'elle aurait dû être de 0,18 cent par m<sup>2</sup>. **A l'annonce que l'amicale a fait appel à un avocat pour conseil, M. MANTE indique que si les locataires font un procès à l'OPAC, il appliquera l'augmentation de 7 centimes au m<sup>2</sup> due aux trappes.**

Un certificat de conformité aurait dû être délivré par la Préfecture de Police à la fin des travaux de réhabilitation. O. EDER s'est rendu à la Préfecture qui le renvoie sur l'OPAC. Quid du certificat ?

### 2<sup>ème</sup> point abordé : GPIS

GPIS : l'amicale insiste sur cette demande, même si les agents du GPIS n'ont aucun pouvoir de police, nous pensons que leur visite régulière peut être dissuasive.

Porte de l'escalier C : celle-ci a été vandalisée de la même façon que celle de l'escalier A, l'amicale souhaite savoir quel est le coût du remplacement de la vitre. M GROBELNY l'estime à 200 €uros environ.

### 3<sup>ème</sup> point abordé : les caves

CAVES : un protocole d'accord sera proposé dès aujourd'hui aux locataires de l'escalier A, avec leur autorisation écrite, les caves et les couloirs seront vidés dès le 4 août prochain, les portes vont être remises en état et des systèmes de fermetures basiques seront posés par l'OPAC. Si les locataires le souhaitent, l'OPAC pourrait poser de vrais verrous à condition que les locataires en fassent eux-mêmes l'acquisition.

#### 4<sup>ème</sup> point abordé : répartition eau froide

L'amicale revient sur l'augmentation vertigineuse du poste eau froide à répartir. Monsieur GROBELNY indique que les consommations individuelles n'ont pas augmentées. Il s'agit donc d'une utilisation dite « collective ». M. MANTE demande à M GROBELNY de faire procéder à des relevés réguliers pour tenter de comprendre les raisons de cette augmentation. Nous indiquons que la fuite d'eau détectée dans la cave de l'escalier D est peut être en partie à l'origine de cette augmentation.

Fin de la réunion à 11h30

Pour la collectivité, Catherine FRISA, Olivier EDER

